

## **SAES : réunion en visio-conférence du vendredi 11 septembre 2020**

**Alexandra Poulain, présidente de la SAES, ouvre la réunion.**

### **I. Intervention de la présidente du CNU : Sylvie Bauer**

#### **Bilan de la session de qualification/CRCT Janvier-Février 2020**

Merci de m'avoir invitée à cette AG en cette période de rentrée inédite, difficile, anxiogène. Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui, même le truchement d'un écran. Le nouveau CNU a été mis en place au mois de novembre dernier, en grande partie renouvelé, mais aussi avec quelques membres déjà présents lors du dernier mandat, ce qui permet une fluidité dans la transition. Je tiens à remercier publiquement et chaleureusement Jean Viviès, dont la présidence a été marquée par une ambiance de travail dense et chaleureuse dont je pense qu'elle imprimera durablement sa marque sur nos travaux.

Composée de 2/3 d'élus et d'un tiers de nommés, la section 11 couvre quasiment l'ensemble des disciplines de l'anglistique et du territoire national. Il n'existe plus de binôme titulaire/suppléant pour les élus. Pour les collègues nommés le ministère a en revanche procédé par binômes (pas nécessairement dans le même champ disciplinaire). Nous veillons dans tous nos travaux à préserver les équilibres disciplinaires et géographiques ainsi que l'équilibre hommes/femmes dans les procédures d'avancement, de CRCT et de PEDR tout en attachant une attention particulière à la qualité scientifique, mais aussi pédagogique et relevant de l'implication dans les tâches collectives (CRCT, qualification et avancement). Pour la PEDR, les quatre critères suivants guident nos travaux: production scientifique, encadrement, diffusion et responsabilités scientifiques.

#### **Session 2020**

MCF : 236 dossiers déposés sur la site GALAXIE, 22 non transmis. 214 dossiers traités. 161 ont donné lieu à l'inscription sur la liste de qualification, 53 n'ont pas abouti à une qualification. 75% des dossiers traités ont été qualifiés par la section. Taux de qualification H/F : 71% de femmes, 29% d'hommes (dossiers déposés par : F: 68%, H : 32). L'âge moyen des candidats dont les dossiers ont été examinés : 38 ans (âge moyen des qualifiés : 37 ans, des non qualifiés : 41 ans).

Disciplines dont relèvent les qualifiés : Il ressort une domination des thèses en littérature, proportionnellement plus de littérature GB parmi les britannicistes, une meilleure répartition civ/litt parmi les américanistes. Presqu'autant de candidats déclarent une spécialité en études visuelles (en sus ou pas de littérature/civilisation) qu'en linguistique. Faible proportion de thèse en traductologie, consolidation de la didactique.

PR : Pour ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR, 46 demandes, 9 non qualifiés, 35 qualifiés, 2 renoncements. (12 linguistique, 1 sociologie, 1 Droit, 7 litté US, 3 cinéma/ séries, 5 civi US, 6 civi brit, 4 litté brit, 1 litté Afrique du Sud). On note pour les PR comme pour les MCF, une forte proportion de demandes de re-qualification, indice du faible nombre de postes mis au concours. Il est important de bien constituer son dossier, et notamment, de n'oublier aucune des pièces exigées non seulement par le Ministère, mais aussi par la section 11 : la thèse pour la qualification MCF et le dossier d'HDR complet pour les PR, y compris en cas de re-qualification. Il est fortement recommandé aux candidat.e.s de consulter le site de la section et d'observer les critères qui y sont exposés dans la rubrique "recommandations".

Deux rapporteurs sont désignés pour chaque dossier, dont le champ de recherche est proche de celui du/de la candidat-e. Ils évaluent la valeur scientifique du candidat en fonction du rapport de soutenance et de la lecture du dossier, avec les publications, les communications, etc. Sont aussi prises en compte l'expérience en matière d'enseignement et la capacité à

enseigner à l'Université, même si toute autre expérience d'enseignement est valorisée. On vérifie aussi, surtout pour les candidats issus d'autres sections, la bonne connaissance de l'anglais et l'expérience dans un pays anglophone.

Pour les MCF candidats à la qualification comme PR, les activités ou les responsabilités administratives et collectives comptent tout particulièrement, de même que l'implication dans l'encadrement de la recherche. Pour la qualification MCF, toute implication des doctorants dans le collectif est particulièrement notée (création de collectifs de doctorants, participation à des projets, etc.)

De nombreux candidats non qualifiés sont en fait hors du champ de la 11ème section ou n'ont pas de formation d'anglicistes avérée.

Il convient d'apporter un soin tout particulier à la présentation de son dossier : certaines rubriques ne sont pas toujours claires, les publications pas toujours bien présentées et classées, et il manque parfois des précisions sur les enseignements et la recherche ; certains dossiers sont confus et ne permettent pas de dessiner un profil cohérent de la candidature.

La prochaine session été décalée en raison des effets de la crise sanitaire tant sur les soutenances que sur l'avancée des travaux des futur.e.s candidat.e.s et elle se déroulera au mois de février. Les soutenances pourront avoir lieu jusqu'au 16 janvier avec dépôt sur Galaxie des pièces relatives à la soutenance jusqu'au 21 janvier. La procédure sera la même que par le passé : déclaration de candidature puis dépôt du dossier complet. Bien veiller à aller jusqu'au bout du dernier clic demandé : tous les ans, des candidats oublient de valider leur candidature et leur dossier ne peut pas être examiné (il n'est pas transmis à la section).

### **CRCT**

Les dossiers sont attribués à des rapporteurs qui sont proches du champ de recherche des candidats (les suppléants peuvent être convoqués). Le CNU disposait cette année de 9 semestres pour 63 candidats (52 MCF et 11 PR). Après discussion et vote, 6 semestres ont été accordés à des MCF et 3 à des PR, ce qui est fort peu et implique des choix difficiles. Comme tous les ans, la section a voté une motion pour dénoncer le faible nombre de semestres à accorder.

L'élément le plus important du dossier est le projet de recherche, qui doit être clairement précisé afin de montrer l'utilité du CRCT.

Certains candidats ont déjà disposé de CRCT ou de délégation récents. Il n'est pas interdit de se porter candidat mais ils peuvent être jugés moins prioritaires.

Pour les CRCT MCF il faut absolument indiquer l'HDR en cours et le nom du garant pour avoir plus de chance de l'obtenir.

Pour les PR, la qualité du projet scientifique est particulièrement prise en considération. Les dossiers présentant une conversion thématique dont la nature justifie une demande de CRCT sont examinés. Certains dossiers ne contiennent aucune indication sur les activités d'enseignements ou l'implication administrative des candidats. Or, la dimension scientifique n'est pas la seule prise en compte.

### **CRCT de retour de congé maternité/paternité et CRCT pour projet pédagogique.**

Il s'agit d'un nouveau dispositif pour lequel le ministère a dégagé des subventions conséquentes, mais qui a assez mal fonctionné cette année, faute d'une information claire et précoce de la part du ministère auprès des établissements. Les dossiers déposés à ce titre sont retirés du contingent CNU et ne bénéficient que de l'examen local. Localement, la procédure voudrait qu'ils soient examinés à part des autres demandes de CRCT en ce qu'ils bénéficient d'une dotation propre qui n'est pas contingentée. Ca n'a pas été le cas cette année et toutes sections confondues, les candidats n'ont pas bénéficié des deux voies (locale et nationale) ni de la procédure particulière. Ces CRCT ne sont pas accordés de droit par les universités, mais le ministère préconise de la bienveillance dans leur examen.

## **Avancement**

En raison de la crise COVID, la campagne d'avancement, initialement prévue au mois de mai, aura lieu la semaine prochaine. Le nombre de promotions à attribuer n'a pas augmenté. Pour 99 candidatures à la Hors Classe des MCF, 36 promotions seront possibles. Pour le passage à l'échelon exceptionnel de la hors classe : 20 demandes pour 13 avancements. Pour les PR, nous avons reçu 63 demandes d'avancement la première classe pour 10 promotions. Pour la classe EX1, 47 demandes pour 7 promotions et 4 promotions à la classe EX2 pour 19 demandes. Tout comme pour les CRCT, les possibilités d'avancement restent inchangées par rapport aux années précédentes, ce qui induit des retards de carrière considérables et ce qui fait de cette session l'une des plus difficiles car elle ne permet pas de faire justice à tous les dossiers déposés.

La session PEDR aura également lieu la semaine prochaine. Le CNU n'a aucune fonction décisionnaire et n'attribue pas la PEDR, mais est enjoint de classer les dossiers en trois catégories :

A : 30% des dossiers, B : 20% des dossiers et C : 50% des dossiers.

- A : de la plus grande qualité
- B : satisfait pleinement aux critères
- C : doit être consolidé en vue d'une prime
- X : Insuffisamment renseigné

J'insiste là aussi sur la nécessité de présenter clairement les dossiers, en vous fondant sur la période de référence telle que définie sur le site de GALAXIE. Les lettres ne préjugent en rien de la qualité des dossiers et ne sont que des indicateurs sur lesquels les établissements se fondent pour attribuer les primes. A noter l'inégalité induite par ce système et les pratiques variables d'une université à l'autre : primes attribuées seulement aux A dans certaines, aux A et B dans d'autres, avec des montants équivalents dans certaines, différenciés dans d'autres. Depuis deux ans maintenant, la PEDR est examinée par corps. Cette année, 63 demandes ont été déposées par des PR (13 en A, 20 en B, 33 en C), 49 demandes ont été déposées par des MCF (10 en A, 15 en B, 24 en C).

Comme depuis plusieurs années maintenant, la section a décidé par un vote de ne pas mettre en place le suivi de carrière, tant ses finalités restent opaques et tant les moyens d'aide aux collègues qui seraient en difficulté ne sont pas mis en œuvre, faute de moyens, dans les universités.

Sur le plan plus politique, outre la motion sur l'insuffisance du nombre de CRCT et celle sur le suivi de carrière, la section a pris position contre le projet de loi LPPR à deux reprises, lors de son installation et pendant la session de qualification. Le projet est actuellement examiné par l'Assemblée Nationale et devrait être soumis au vote le 21 septembre. Sur la base des rapports des groupes de travail, puis du texte soumis au parlement, les enseignants-chercheurs s'opposent très massivement à ce projet et notre section s'en est fait l'écho, de même que la CP-CNU qui a voté une motion en juillet (motion votée par 95% des membres de la CP-CNU). On ne peut que regretter que ce projet, qui engage dans la durée les universités, nos formations et notre recherche dans des transformations structurelles et statutaires majeures fasse l'objet d'une procédure accélérée en cette période de rentrée particulière. En ce qui concerne plus précisément le CNU, il est depuis longtemps fragilisé par une volonté politique de s'en défaire ou du moins ne n'en faire plus qu'une instance consultative. Je pense au contraire qu'il doit se maintenir en bonne place parmi les instances qui défendent nos carrières, fort de sa représentativité et peut-être aussi parce que la qualification reste un rempart qui protège nos statuts.

## II. Compte rendu des représentantes sortantes des doctorant·e·s

1. Louisa Perreau : le contact avec les doctorants a été renforcé en cette période de crise sanitaire afin de favoriser l'entraide et le soutien moral.
2. Amélie Derome : bilan d'activité. Elles ont organisé des doctoriales en invitant des jeunes docteurs comme *key note speakers* pour avoir le retour sur leur expérience  
Mis en ligne d'un carnet pour les doctorants destiné à faire circuler des informations
3. Marion Coste annonce les résultats des élections de leurs remplaçantes :  
Il y avait trois candidates pour les trois postes à pourvoir. Sont élues :  
Gwendoline Guy ; Rhody-Ann Thorpe ; Marie-Pierre Vincent.

## III. Intervention du président du jury de l'agrégation externe : Christophe Gillissen

Informations relatives à la session 2021 : les dates des épreuves écrites et le nombre de postes mis au concours seront communiqués dès qu'ils seront connus.

Le rapport de la session 2020 devrait paraître à compter de la fin du mois d'octobre. Une analyse détaillée des résultats y sera proposée.

Bilan de la session 2020 : malgré plusieurs aménagements nécessaires en raison du contexte sanitaire, le concours s'est déroulé de manière presque normale en ce qui concerne les épreuves, qui ont toutes été maintenues. Tous les postes (151) ont été pourvus, avec des résultats comparables à ceux des sessions précédentes.

Un aménagement notable, et ponctuel, mérite d'être signalé. La barre d'admissibilité, votée au début du mois de mai, était plus élevée que lors de la session 2019 : 6,9 au lieu de 6,4. Cela correspond à 281 candidats admissibles au lieu de 336 en 2019, ou encore à un ratio de 1,86 candidats par poste au lieu de 2,22.

Cette décision, en contraste avec la pratique habituelle du jury de l'agrégation d'anglais, s'explique par l'absence de visibilité sur la suite du concours : l'établissement d'accueil n'était pas connu, pas plus que le calendrier ou le nombre de désistements à prévoir au sein du jury, notamment pour des raisons d'ordre médical ou familial. La réduction de la durée des oraux visait à accroître la marge de manœuvre du jury dans un contexte très incertain.

Elle tient aussi au fait que les oraux de l'agrégation interne étaient alors prévus à l'automne. Aucun désistement de lauréats du concours interne n'était attendu, contrairement à ce que l'on observe chaque année. En 2019, il y avait eu 35 désistements par exemple. En théorie, la barre de 2020 ne devait se traduire que par 15 admissibles de moins que l'année précédente. Si les résultats de l'admission de l'agrégation interne furent finalement publiés avant les oraux du concours externe, cela ne pouvait être anticipé au mois de mai.

Pour conclure sur ce point, il convient de préciser que la réduction du nombre d'admissibles était une décision purement conjoncturelle, et non l'amorce d'une nouvelle ligne de conduite du jury.

S'agissant des résultats, on note que le creusement entre la tête et la fin du classement, souligné dans le rapport de la session 2019, s'est quelque peu résorbé. En tête du classement, on observe un fléchissement : la moyenne du premier candidat est de 15,73 (16,96 en 2019), et celle du

10<sup>e</sup> est de 13,20 (14,33 en 2019). Mais la suite du classement dénote une amélioration : le 50<sup>e</sup> candidat a obtenu 10,36 (9,91 en 2019), le 100<sup>e</sup> 8,77 (8,31 en 2019) et le 151<sup>e</sup> 7,61 (7,33 en 2019).

Aucune explication évidente ne permet d'interpréter ces évolutions contradictoires. Le confinement et la suspension des préparations en présentiel ont certainement pénalisé les candidats, mais certains semblent avoir profité du délai plus important entre la publication des résultats de l'admissibilité et le début des épreuves d'admission, qui ont commencé 15 jours plus tard que prévu, pour se préparer au mieux.

Quoi qu'il en soit, il convient de féliciter les lauréats de la session, qui ont eu bien du mérite dans un contexte anxigène, ainsi que les préparateurs qui ont déployé des efforts considérables pour maintenir le contact avec leurs agrégatifs, les encourager et leur donner les moyens de réussir.

De même, les personnels de l'Université de Paris ont accueilli le jury avec beaucoup de bienveillance et de professionnalisme. Avec le concours du SIEC et du ministère, un protocole sanitaire rigoureux a été mis en œuvre, qui a évité tout cas de contamination pendant les oraux.

Je tiens aussi à saluer l'ensemble du jury, qui a fait preuve d'une disponibilité et d'un sens du service public exemplaires, malgré les incertitudes et difficultés, tout comme plusieurs « anciens » venus prêter main forte. De même, j'ai pu compter sur l'engagement et la solidarité sans faille des collègues du directoire du concours : Isabelle Leguy, Anne Rouhette, et Christelle Lacassain, à qui j'exprime toute ma reconnaissance.

#### **IV. Intervention de la présidente du jury de l'agrégation spéciale réservée aux titulaires d'un doctorat : Isabelle Leguy**

Le nombre de candidats à cette agrégation, ainsi que le nombre de candidats effectivement présents à l'épreuve d'admissibilité sont stables. Sur 110 inscrits à la session 2020, 55 candidats étaient présents à l'épreuve écrite ; 15 ont été admis à passer les épreuves orales. À noter cette année, des profils correspondant davantage au parcours d'études anglophones. Des profils plus diversifiés l'an dernier n'avaient pas porté préjudice aux candidats.

Alors que le nombre de postes offerts est le même (dix chaque année) et la barre d'admission quasi identique, entre 9 et 9,3 depuis la mise en place du concours en 2017, le nombre d'admis est, depuis la session 2019, inférieur au nombre de postes offerts, respectivement 5 en 2019 et 6 en 2020.

Deux obstacles à l'admission sont apparus particulièrement à la session 2020 : la maîtrise de la langue orale et la capacité à mettre à profit, en situation d'enseignement, les acquis de la recherche en s'affranchissant de son sujet (dans l'épreuve de mise en perspective didactique du dossier de recherche). Pour certains candidats, il s'est révélé quasiment impossible de sortir du périmètre du sujet de recherche.

Pour ce qui est de la langue orale, il est attendu que les candidats fassent la preuve de l'adéquation de leurs compétences linguistiques aux exercices et aux thématiques qu'ils ont à traiter.

La question du vivier se pose chaque année, avec une grande incertitude sur le nombre de candidats qui vont effectivement se présenter à l'écrit. Il serait utile de mieux faire connaître ce concours, qui permet chaque année de belles réussites pour quelques docteurs.

## V. Intervention de la présidente du jury de l'agrégation interne : Valérie Lacor

### **Bilan de la session 2020**

La session 2020 du concours a été perturbée par les mesures induites par le contexte sanitaire et la décision ministérielle de supprimer les épreuves orales d'admission pour certains concours, dont l'agrégation interne.

La première partie de la session s'est déroulée de façon normale puisque les épreuves écrites d'admissibilité ont eu lieu en janvier et que les travaux du jury ont pu être réalisés dans les conditions habituelles, avec une publication des résultats à la date prévue.

Nous avons cette année 1839 candidats inscrits (dont 1577 pour le public et 262 pour le privé). Le jury a corrigé 1070 copies pour la composition (dont 910 pour le public et 160 pour le privé) et 1097 copies pour la traduction (dont 932 pour le public et 165 pour le privé).

### **Admissibilité**

Les résultats des candidats non éliminés sont sensiblement identiques à ceux des sessions précédentes, avec une note moyenne des candidats non éliminés de 7,36 (7,49 pour le public et 6,67 pour le privé).

*Pour la composition, note moyenne des candidats non éliminés : 6,75*

*Pour la traduction, note moyenne des candidats non éliminés : 7,98*

### **Résultats obtenus par les candidats admissibles**

Le jury a déclaré 220 candidats admissibles (175 pour le public et 45 pour le privé), soit une barre d'admissibilité à 10,14 pour le public et 8,29 pour le privé.

*Note moyenne des candidats admissibles : 11,32 (11,67 pour le public – 9,64 pour le privé)*

*Note moyenne des candidats admissibles en composition : 12,63 - (meilleure note : 18,25)*

*Note moyenne des candidats admissibles en traduction : 10,01 - (meilleure note : 14,38)*

*Meilleure note moyenne : 15,73 pour le public - 13,79 pour le privé*

### **Admission**

La période de confinement a empêché le déroulement des épreuves d'admission initialement prévues en avril. L'incertitude concernant leur éventuel report a été source d'interrogations et d'inquiétudes, pour le jury comme pour les candidats, et l'annonce d'une suppression des épreuves orales, puis de sa confirmation, ont été reçues avec amertume et avec la déception de ne pouvoir conduire à terme le processus d'évaluation des candidats, et de leurs compétences autres qu'écrites. Les candidats apprécieront sans doute de savoir que, jusqu'à la confirmation de la suppression, le jury a poursuivi les travaux de préparation des sujets et l'organisation des épreuves d'admission, en espérant que la situation permettrait, à un moment ou à un autre, d'interroger les candidats admissibles, ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

Aussitôt après la confirmation officielle, le jury d'admission a été réuni et a voté le 18 juin, à l'unanimité moins une voix, la liste des candidats admis en liste principale, ainsi qu'une liste complémentaire, comme il a été proposé au jury de le faire.

Je tiens à remercier le jury, et le directoire, pour leur disponibilité à ce moment de l'année, eu égard à l'attente des candidats, particulièrement les candidats également admissibles au concours de l'agrégation externe d'anglais et attendus pour les épreuves orales, qui ont pu faire le choix, éclairé, de maintenir ou non leur participation au concours externe, après publication des résultats.

Le jury a voté l'admission à hauteur du nombre de postes mis aux concours en respectant le classement obtenu à l'issue des épreuves écrites :

- Pour le concours public, les 70 candidats déclarés admis sont les candidats les mieux classés après les épreuves écrites, soit une barre à 11,775
- Pour le concours privé, les 18 candidats déclarés admis sont les candidats les mieux classés après les épreuves écrites, soit une barre à 9,77

Le jury est conscient de la déception des candidats admissibles non admis qui n'ont pu faire leurs preuves à l'oral cette année, d'autant qu'il est rappelé dans les rapports de jury que la prestation des candidats à l'oral peut modifier sensiblement l'ordre du classement de l'admissibilité (dont je précise que le jury n'a traditionnellement jamais connaissance). Nous espérons sincèrement retrouver ces candidats parmi les candidats admissibles de la session prochaine ; les premiers d'entre eux figurent d'ailleurs, par ordre de mérite, dans la liste complémentaire.

Je ne doute pas que les candidats admis partagent également, dans une moindre mesure, la déception de ne pas avoir subi les épreuves orales. Les résultats attestent de l'excellence de leurs travaux et justifient pleinement leur admission. La note moyenne des candidats admis en liste principale est de 12,391 (12,794 pour le public et 10,825 pour le privé).

*Note moyenne des candidats admis en composition : 14,05 (meilleure note : 18,25)*

*Note moyenne des candidats admis en traduction : 10,73 (meilleure note : 14,38)*

Le jury a inscrit en liste complémentaire les candidats immédiatement en dessous de la barre d'admission, dans l'ordre du classement de leurs résultats (14 pour le public – 4 pour le privé).

Nous espérons tous que la session 2021 se déroulera dans des conditions aussi proches de la normale que possible, malgré des conditions de travail et de préparation d'ores et déjà compliquées par le contexte sanitaire et la charge de travail, avec un programme normalement renouvelé malgré des demandes de maintien du programme 2020.

Que les candidats, que nous espérons nombreux, et leurs formateurs soient assurés de mon soutien et de l'engagement du jury à mettre tout en œuvre pour continuer à préserver la bonne marche du concours, quel que soit le contexte.

Je terminerai en remerciant le jury pour la qualité des travaux et pour son investissement, ainsi que le Directoire qui m'a accompagnée dans cette session parfois éprouvante. J'adresse mes chaleureux remerciements à Véronique Béghain, vice-présidente, et Daniel Ruff, secrétaire général, qui terminent leur mandat au sein du Directoire et salue l'arrivée de leurs suppléants, Stéphanie Durrans, vice-présidente, et Saïd Ouaked, comme secrétaire général avec qui j'aurai le plaisir de conduire la session prochaine.

## **VI. Intervention du président du jury du CAPES externe : Thierry Goater**

La session 2020 du CAPES externe a été elle aussi inédite et compliquée en raison de la crise sanitaire. Les épreuves écrites se sont tenues au tout début du mois de juillet et les épreuves orales ont malheureusement dû être supprimées pour les raisons que vous connaissez. Les épreuves d'admissibilité ont donc valu pour admission cette année. On comprend aisément la frustration des candidats non admis qui n'ont pas pu défendre leur chance à l'oral comme celle des préparateurs aux épreuves à l'université et des membres du jury.

Permettez-moi de saluer l'implication des membres du jury qui, dans un contexte ô combien compliqué, ont répondu présents jusqu'au 24 juillet. Je tiens à remercier particulièrement les

membres de jury qui avaient terminé leur mandat et ont accepté d'effectuer une 5<sup>e</sup> année, permettant ainsi de réduire le nombre de copies par correcteur. Enfin, je veux remercier très chaleureusement l'ensemble du directoire de son engagement total dans une période très difficile. Sans le concours plein et entier des membres du directoire et du jury mais aussi des gestionnaires de la DGRH cette session n'aurait pu être menée à bien, dans l'intérêt des candidats et du recrutement des professeurs.

N'oublions pas non plus les candidats, pour lesquels la session 2020 fut une épreuve à double titre : cette session fut pour eux particulièrement source d'anxiété et d'inquiétude.

On aurait pu s'attendre à une très forte baisse du nombre de présents et des résultats. Il n'en a rien été et nous ne pouvons que nous en réjouir et féliciter les candidats et leurs préparateurs qui ont su maintenir le cap dans la tempête.

J'en viens donc aux principales données chiffrées pour la session 2020 :

- pour la session 2020, 998 postes étaient ouverts au concours (chiffre stable) : 823 postes pour l'enseignement public et 175 contrats pour l'enseignement privé ;
- comme pour la plupart des autres CAPES, on a observé une nouvelle diminution significative des inscrits : 4818 en 2020 contre 5104 en 2019.
- le taux de candidats présents et non éliminés est très légèrement supérieur à l'an passé : 61,5% contre 60,5%, soit 2962 candidats.
- après une baisse inexorable des résultats en composition en langue étrangère d'année en année (7,4 en 2016, 7,3 en 2017, 6,4 en 2018 et 6,1 en 2019) nous pouvons nous féliciter d'une hausse sensible à la session 2020 avec une moyenne de presque 7 à l'épreuve (6,99 pour être précis). Les résultats sont stables en traduction/ERL avec une moyenne de 8,02 cette année contre 8,1 en 2018 et 8 en 2019. Cette année encore, les correcteurs ont pu lire un nombre non négligeable de bonnes, très bonnes voire d'excellentes copies. Pour information, plusieurs copies ont obtenu la note de 20 en CLE et la meilleure note en traduction/ERL est de 15,5.
- Dans le contexte particulier de cette session et au vu des résultats tout à fait honorables, le jury a décidé de pourvoir tous les postes dans le public comme dans le privé et de remplir la liste complémentaire proposée par le Ministère pour le privé. Ce qui fait 823 postes pour le public (barre d'admission à 8,34) et 175 contrats + 5 en liste complémentaire pour le privé (barre d'admission à 8,41).

Des éléments statistiques et d'analyse plus complets figureront dans le rapport de jury. Concernant les épreuves orales, qui n'ont pas eu lieu à cette session, les futurs candidats seront renvoyés aux rapports des années antérieures.

A ce jour, le Ministère n'a fait aucune communication sur le nombre de postes ni sur le calendrier général des concours pour la session 2021.

Programme de l'épreuve de composition en langue étrangère pour la session 2021

(Un thème des programmes de collège renouvelé tous les deux ans et quatre axes d'études des programmes de lycée renouvelés par moitié chaque année)

### **Thème des programmes de collège**

- Voyages et migrations

## **Axes d'étude des programmes de lycée**

- Art et contestation
- Diversité et inclusion
- Le passé dans le présent
- Utopies, dystopies

L'an passé, tout en conservant la présidence du jury du CAPES interne, j'ai succédé à Chantal Manès à la présidence du jury des CAPES externe et CAPES 3<sup>e</sup> concours afin de respecter la réglementation en matière d'alternance homme/femme à la présidence de jurys des concours de recrutement de la Fonction publique. J'ai eu plaisir à assurer cette tâche malgré des conditions particulièrement difficiles cette année et je remercie le directoire et l'ensemble du jury de leur confiance. Mais il ne me semble pas souhaitable de conserver toutes ces charges. Ma collègue Marena Turin-Bartier, Inspectrice générale, me succède à la présidence du CAPES externe pour la session à venir. Elle assurait la fonction de vice-présidente IG à la session 2020 et connaît donc bien le fonctionnement du jury. Elle sera épaulée par un directoire identique et notamment Laure Gardelle, vice-présidente universitaire.

Lors de l'échange qui suit son intervention, Thierry Goater apporte les éléments de réponse suivants :

- L'arrêté du 28 août 2020, relayé par Rebecca Dahm sur le site de la SAES, fixe les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels lauréats des concours 2020. Les lauréats du CAPES externe 2020, admis à l'issue des seules épreuves écrites, sont concernés par ces modalités complémentaires comportant notamment un entretien professionnel. A ce jour, nous n'avons pas plus de précisions que celles contenues dans l'arrêté.
- Concernant les futures épreuves du CAPES externe, il convient d'attendre la publication de la nouvelle maquette du concours, qui devrait survenir très prochainement.